Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212201958-20260703-20260506-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLEUBIAN

Séance du 3 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le 3 juillet à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUBIAN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Gilbert LE BRIAND, Maire de PLEUBIAN.

Etaient présents : G.LE BRIAND, P.BOURGÈS, D.MERLE, AM.BROUDIC, L.LE MOULLEC, M.MERLÉ, F.TILLY, F.AMBERT, M.KERGALL, H.MARION , J.GICQUEL, N.MARCHOU, T.LE CHEVANTON, Y.LE CALVEZ, A.LE MORVAN, S.MOREAU.

Excusés: I.LE CORRE procuration à G.LE BRIAND, Y.LE GUILCHER procuration à L.LE MOULLEC, M.LE PARLOUËR procuration à S.MOREAU

Secrétaire : AM.BROUDIC

Membres de référence : 19 Membres en exercice : 19
Membres ayant pris part à la délibération : 19

ANCIENNE ECOLE DE L'ARMOR : BILAN DE L'APPEL A PROJETS ET VENTE (8.5)

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'évaluation des domaines en date du 28/05/2024 fixant la valeur vénale à 360 000 €,
Vu la délibération du 15 mai 2025 autorisant le maire à signer l'avenant à la mission confiée à la SPLA de Lannion-Trégor Aménagement,
Vu le dossier d'appel à projets intitulé *« L'âme bretonne : un projet touristique dans une ancienne école »,*
Vu l'audition des candidats lors de la commission 1 en date du 28 mai 2026,
Vu le rapport d'analyse des offres rédigée par la SPLA suite à l'audition des candidats,

CONSIDERANT le dossier présenté en commission 1 le 2/07/2026,

CONSIDERANT les deux projets :

Le premier s'intitule « la folie du Sillon ». Il a la particularité d'être solidaire et inclusif. Il a une forte valeur en termes d'inclusion des personnes en situation de handicap. Il propose la création de 42 chambres : 19 studios en rez-de-chaussée, 21 studios et 2 logements saisonniers. Il est toutefois moins abouti sur le plan architectural par la création de structures modulaires à l'arrière du bâtiment et la modification de la façade de l'immeuble rue de Laneros.

Le second s'intitule « l'âme bretonne ». Il s'agit d'un projet hôtelier de 25 chambres avec petit déjeuners. Ce projet a retenu l'attention du jury car la commune ne dispose pas d'offre hôtelière. Par ailleurs, il répond aux attentes de l'appel à projets en termes architectural car il préserve l'esprit du bâtiment « école 1900 » en conservant la façade avec une modification des ouvertures. Cette proposition a également comme atout d'être en synergie avec le projet de SPA MARIN qui de son côté prévoit notamment une restauration.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***Valide*** l'offre hôtelière intitulée « l'âme bretonne » portée par Madame Sabine De Bartillat,
- ***Décide*** de vendre l'ancienne école de l'Armor au prix de l'évaluation des Domaines, soit 360 000 €.
- ***Autorise*** le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et notamment le compromis de vente à intervenir.
- ***Dit que*** les frais seront à la charge de l'acquéreur.
- ***Dit que*** la recette sera encaissée au budget communal 2026 à l'article 775 via le 024.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Gilbert LE BRIAND

MAIRIE DE PLEUBIAN Côtes-d'Armor